

Sud-Ouest vendredi 11 décembre 2015

## **Pesticides : les premières haies sont plantées**

Publié le 10/12/2015 à 05h12 , modifié le par

Jérôme Jamet

### **Environ 190 mètres de haies ont été mis en terre hier pour protéger l'école, l'aire de jeux et un futur lotissement de six maisons situé dans le bourg.**

Le président de la CdC Jean Roux a planté un pied « Nous n'avons pas attendu cet événement pour travailler ensemble, mais nous ne pouvons nier qu'il est l'élément déclencheur de cette démarche transversale. » Un an et demi après l'intoxication des élèves de l'école de Villeneuve suite à des épandages de pesticides sur des vignes alentours, Jean Roux, président de la CdC de Bourg-en-Gironde, pouvait se réjouir hier de voir mis en terre les premières haies arbustives de protection sur la commune de Saint-Ciers-de-Canesse. Environ 190 mètres linéaires pour protéger l'école, l'aire de jeux et un futur lotissement de six maisons (situé dans le bourg du village) des migrations dans l'air des pesticides épandus.

« Cette opération rentre dans le cadre de la politique de la commune qui est de favoriser le bien vivre ensemble, le respect des uns et des autres, que personne ne soit perturbé par des nuisances », commentait le maire de Saint-Ciers-de-Canesse Patrick Touret, chaussés de ses bottes hier comme nombre d'élus et de membres du syndicat viticole pour participer à cette première plantation symbolique qui s'est poursuivie l'après-midi à Pugnac.

Les haies arbustives constituées d'essences locales (noisetiers, prunelliers, cormiers, charmes communs, pommiers sauvages, érables champêtres, etc.) doivent contenir la dérive des pesticides. Elles ont d'autres avantages : réduire les effets des intempéries en jouant un rôle de brise-vent, maintenir les sols grâce à leurs racines ou encore devenir un refuge et un garde-manger naturel pour les oiseaux et les insectes.

### **80 % de subvention**

Cette opération est organisée à l'échelle de l'appellation des côtes de Bourg par le syndicat viticole et la Communauté de communes. D'ici le 18 décembre, 1 112 mètres linéaires de haies, soit 1 479 plants, auront été plantées sur trois autres communes : Gauriac, Teuillac et Villeneuve. Une seconde campagne de plantation sera organisée l'hiver prochain.

L'opération s'élève à 15 235 euros financés à 80 % par l'État dans le cadre des Territoires à énergie positive pour la croissance verte et par le Département grâce notamment à l'intervention de l'association Arbres et paysages. Le reste est à la charge des communes et de la CdC. Quelques centaines d'euros pour Saint-Ciers-de-Canesse, indique Patrick Touret.

### **Une charte de bon voisinage**

Cette démarche intitulée « Mieux vivre ensemble » comprend également une charte « de bon voisinage » signée par 13 municipalités et 26 viticulteurs. Depuis le printemps, elle les oblige à informer en amont du traitement des parcelles situées à moins de 50 mètres d'un site sensible, comme une école ou une crèche. Les vigneronns doivent également tenir compte des horaires d'activité de ces sites. « En général, je commence par traiter ces parcelles tôt le matin et à 7 h 15, c'est fini », indique Xavier Hoclet dont les vignes sont proches de l'école de Saint-Ciers-de-Canesse. Comme plusieurs de ses collègues, il a pris l'habitude d'envoyer un courriel à la mairie pour indiquer 24 heures auparavant qu'il va traiter ses vignes. « C'est très simple, le texte est toujours le même, je change juste la date et l'heure. »

« Je salue l'état d'esprit qui vous anime. Vous avez refusé la politique de l'autruche. Aujourd'hui, un mouvement général est en train de se mettre en place, notamment dans le Médoc et dans le Blayais », a commenté le conseiller général PS du Médoc Dominique Fédieu, président de la commission agriculture, mer et forêt et par ailleurs viticulteur en bio.